**41e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**INDONESIE**

(Genève, le 9 novembre 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg salue la délégation de l’Indonésie et souhaite faire les recommandations suivantes :

1. Présenter une invitation permanente à tous les titulaires des procédures spéciales ;
2. Protéger et promouvoir la liberté de religion ou de conviction ;
3. Adhérer aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie et prendre toutes les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre ;
4. Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
5. Libérer immédiatement et sans condition tous les manifestants, défenseurs des droits humains et journalistes détenus pour avoir exercé leurs droits civils et politiques, notamment le droit à la liberté de réunion pacifique ;
6. Ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Le Luxembourg félicite l’Indonésie pour l’adoption de la loi contre les violences sexuelles. Nous encourageons la poursuite des efforts pour protéger les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, ainsi que les droits des personnes LGBTQI+. Nous souhaitons plein succès à l’Indonésie.

(1min 5sec – 179 mots)